

RÉNOVATION ou TRANSFORMATION

LE REQUÉRANT EST		
<input type="checkbox"/> le propriétaire	<input type="checkbox"/> l'entrepreneur	<input type="checkbox"/> autre
Nom		
Adresse		
Ville et code postal		
Téléphone		
Courriel		
ENTREPRENEUR		
<input type="checkbox"/> même que le requérant		
Nom		
Adresse		
Ville et code postal		
Téléphone		
Courriel		
ADRESSE DES TRAVAUX		
Adresse		
NATURE DES TRAVAUX		
Description		
Date de début		
Date de fin		
Estimation du coût		
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
	<u>Qui</u>	<u>Non</u>
Allez-vous louer un conteneur pour disposer des rebuts de construction / démolition?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Allez-vous devoir occuper le trottoir et / ou la rue, pour l'installation d'une nacelle, d'échafaud, etc.?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DOCUMENTS REQUIS		
	<u>En annexe</u>	<u>N/A</u>
Un plan d'aménagement pour rénovation intérieure :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un plan projet d'implantation pour rénovation extérieure :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une procuration :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Liste des documents à fournir au verso





DOCUMENTS À FOURNIR EN DEUX EXEMPLAIRES (suite)

■ PLAN D'AMÉNAGEMENT POUR RÉNOVATION ou TRANSFORMATION INTÉRIEURE ***

Pour des travaux qui comportent l'ajout, le déplacement ou l'élimination d'un mur (division), nous aurons besoin d'un plan d'aménagement intérieur nous montrant la situation avant les travaux et un second plan d'aménagement après les travaux pour chacune des pièces du même niveau de plancher en y indiquant :

- Leurs dimensions;
- L'usage prévu (salon, chambre à coucher, salle de bain, etc.).

■ PLAN PROJET D'IMPLANTATION POUR RÉNOVATION ou TRANSFORMATION EXTÉRIEURE ***

Pour des travaux qui visent l'ajout d'une cheminée ou la construction d'une galerie ou la modification d'un patio ou d'un escalier, nous aurons besoin :

Le plan projet d'implantation, idéalement à partir d'une copie de votre plan de localisation ou d'un plan fait à l'échelle, ce plan devra indiquer :

- les dimensions de la construction;
- les distances qu'il y a entre ladite construction et les limites du terrain.

Le plan des élévations doit montrer la perspective extérieure de la construction (galerie, cheminée, escalier, etc.) une fois construite, et ce, pour deux élévations différentes. Le tout doit inclure les dimensions et hauteurs pertinentes.

■ PROCURATION

Une procuration du propriétaire confirmant son accord au projet ci-haut mentionné doit être remise lorsque le requérant n'est pas le propriétaire des lieux.

***** Suivant l'usage du bâtiment et la nature des travaux, il est possible que ces plans doivent être signés et scellés par un membre de l'Ordre des architectes du Québec tel que la loi l'exige. Nous vous invitons à communiquer avec un inspecteur municipal par téléphone au 450 778.8321 ou par courriel à permis@ville.st-hyacinthe.qc.ca.**